



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 décembre 2021

OBJET :

DE-CDE-21-12-1-4) ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE COTES
IRRECOUVRABLES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 02 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN,
M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. MESNARD,
Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT,
Mme RUFFENACH, M. RIBET, Mme BOILOT, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET,
Mme BIDAULT, M. GAGNY .

Le Comité,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Caisse des écoles et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 19 954,09 € ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Admet en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 19 954,09 € ;

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé